



Malakoff, le 12 janvier 2015

**Décision n° 2015-1 chargeant des fonctions de directeur du centre EPIDE de Strasbourg
par intérim**

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Eric Hébrard est chargé des fonctions de directeur du centre EPIDE de Strasbourg par intérim.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

NATHALIE HANET